

RESULTATS HORS ILE DE FRANCE

Nous vous rappelons les directives énoncées par le Comité Directeur régional dont le texte figure ci-dessous.

Nous vous engageons à respecter celles-ci de façon régulière afin de ne pas vous exposer aux conséquences d'un éventuel manquement.

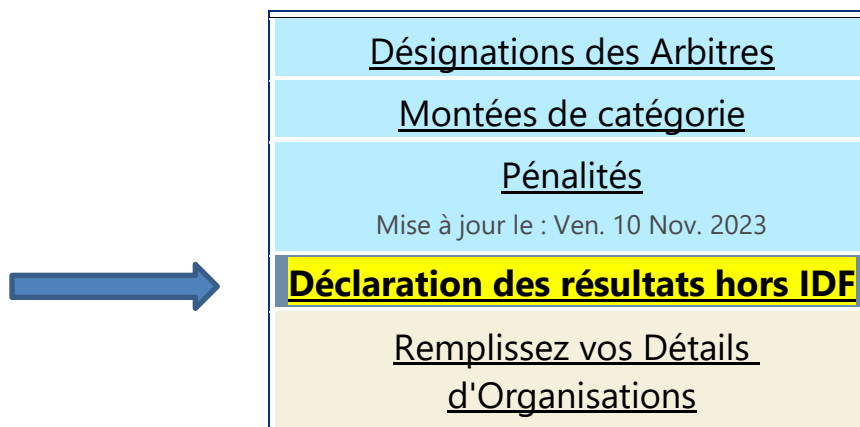
Cette disposition concerne uniquement l'ensemble des licenciés dont la catégorie de valeur est susceptible d'évoluer en cours de saison du fait des résultats acquis :

- **OPEN 2-3**
- **ACCESS**

Les résultats obtenus dans **les cinq premiers** sur les épreuves disputées **hors comité d'Ile de France**, pour l'ensemble des licenciés des catégories citées ci-dessus, doivent être transmis par les coureurs ou leurs dirigeants dans les **24 heures** suivant le résultat.

Le non-respect de cette obligation entraînera la perte des prix correspondants et une pénalité de 15 € par omission. (Décisions du Comité Directeur du 17/09/2009)

La communication est à effectuer uniquement sur le formulaire en ligne disponible sur la page d'accueil du site régional.



<u>Désignations des Arbitres</u>
<u>Montées de catégorie</u>
<u>Pénalités</u> Mise à jour le : Ven. 10 Nov. 2023
<u>Déclaration des résultats hors IDF</u>
<u>Remplissez vos Détails d'Organisations</u>